



COMMISSION

ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ



Réunion du 23 mars 2017

PROJET D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	20
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	21

PROJET D'AVIS

COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

du 23 mars 2017

Avis proposé au Conseil

Avis n° 1

Dans un contexte d'incitations croissantes à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, au niveau européen comme au niveau national, les enquêtes Pratiques culturales du ministère de l'Agriculture constituent un dispositif statistique important. Outre le suivi des pratiques des agriculteurs, ces enquêtes permettent de répondre à plusieurs règlements européens (règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides, directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ») et aident à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques publiques nationales visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires (plan Ecophyto) ou à promouvoir des systèmes de production s'appuyant davantage sur le fonctionnement des écosystèmes (projet agro-écologique). Elles fournissent notamment un indicateur clé partagé par les acteurs publics et les agriculteurs, l'IFT (indice de fréquence de traitement). En outre, ces enquêtes offrent aux chercheurs un large ensemble de données sur de nombreux thèmes relevant du lien entre pratiques culturales et pression sur l'environnement.

Pour répondre aux besoins, le dispositif d'enquêtes s'est progressivement élargi aux principales cultures à partir de 2010 et sa fréquence s'est accrue. Le bilan de ces enquêtes dressé lors de la commission *Entreprises et stratégies de marché* du 23 mars 2017 montre toutefois les limites d'une intensification du rythme ou du contenu de ces enquêtes, au regard de la charge de collecte pour les enquêtés comme pour les services statistiques. Pour disposer d'un système d'information régulier sur l'évolution des pratiques tout en contenant le coût de la collecte, et dans le cadre de l'adoption de la loi numérique, le Cnis propose que les réflexions engagées soient poursuivies par le service statistique du ministère de l'Agriculture. Celles-ci visent à expertiser la possibilité de mobiliser, en complément des données recueillies par enquête, d'autres sources d'informations telles que les données issues de logiciels privés d'assistance à l'enregistrement des pratiques agricoles au niveau des parcelles.

Référence : avis général de moyen terme n° 26 et n° 32, avis de moyen terme n° 3 de la commission « Entreprises et stratégies de marché », avis de moyen terme n° 2 et n° 4 de la commission « Environnement, développement durable ».

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

- 23 mars 2017 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, professeur à l'École d'Économie de Paris – Université Paris 1, conseiller scientifique au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

Rapporteurs : Christelle COLIN, directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee
Béatrice SÉDILLOT, cheffe du SSP au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 41 17 67 04)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. ENQUÊTE POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	5
1.1. Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite « enquête TRM »).....	5
II. POLITIQUE AGRICOLE ET POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE : L'APPORT DES ENQUÊTES PRATIQUES CULTURALES.....	7
2.1. État des lieux et perspectives du dispositif d'enquêtes sur les pratiques culturelles.....	7
2.2. Les besoins des chercheurs.....	10
2.3. Débats et échanges.....	12
2.4. Deux enquêtes pour avis d'opportunité : Pratiques phytosanitaires en légumes et Pratiques culturelles en grandes cultures et prairies.....	15
2.5. Proposition d'avis.....	15
III. DEUX NOUVEAUTÉS DE LA STATISTIQUE D'ENTREPRISES.....	16
3.1. Une première évaluation de l'importance des hébergements touristiques proposés par des particuliers <i>via</i> des plates-formes Internet.....	16
3.2. De nouveaux indicateurs mensuels d'activité dans le commerce et les services.....	18
CONCLUSION.....	19

Liste des participants

ANXIONNAZ Isabelle	Cnis
ARCHAMBAULT Edith	Professeur émérite Université Paris 1
BEAUFRERE Julie	Auran
BELLER Catherine	Cnis
BOBBIO Myriam	Cese
CANCEL Sébastien	Cnis
CHABE-FERRET Sylvain	TSE – Inra
COLIN Christel	Insee
DEGRON Robin	Cour des comptes
DERVIEUX Lise	Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer – SOeS
DRUELLE Sylvie	Insee DR Île-de-France
DUCHATEAU Patrick	FFB
DURAN Patrice	ENS Paris-Saclay
DURAND Anaïs	Citepa
EL BOUHAIRI Yacine	CASD
FILLAUD Isabelle	CGAD
FONTAGNÉ Lionel	Professeur à l'École d'Économie de Paris – Université Paris 1
FRANCESCHI Paul	Insee
GUINOARD François	Banque de France
LECOGNE Cédric	CCFA
LEVESQUE Céline	Ubiqu reporting
MAGNIER Céline	Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer – SOeS
MAKDESSI Yara	Cnis
MAUREL Françoise	Cnis
NARGEOT Rodolphe	Cnis
RAHARIVOHIRA Désiré	FIM
SÉDILLOT Béatrice	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – SSP
SIFFI Bruno	Coop de France nutrition animale
TAGNANI Stéphane	Cnis
TRIQUENOT Alice	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – SSP
WISSOCQ Adélaïde	Ingénieure Service chez Arvalis

La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Lionel Fontagné.

INTRODUCTION

Lionel FONTAGNÉ, président

Bonjour à toutes et tous. En points introductifs, je signale la présence à mes côtés de Patrice Duran, président du Cnis, qui a souhaité nous accompagner cet après-midi pour voir comment notre commission fonctionnait. Nous avons également le plaisir d'accueillir Isabelle Anxionnaz qui nous a rejoints en tant que secrétaire générale adjointe du Cnis. Je lui souhaite la bienvenue.

Notre après-midi de travail commencera par un point sur les transports routiers avec la présentation de l'enquête TRM (Transport routier de marchandises). Cette enquête est imposée par les réglementations européennes et permet de disposer de statistiques harmonisées sur divers points. Ce point de l'ordre du jour sera présenté par Lise Dervieux qui prendra la parole dans un instant.

Notre deuxième temps de l'après-midi sera consacré aux pratiques culturelles et aux liens entre politique agricole et politique environnementale. Alice Triquenot, du service statistique du ministère de l'Agriculture, présentera le dispositif d'enquêtes, puis Sylvain Chabé-Ferret, de l'Inra, présentera les besoins des chercheurs. S'ouvrira ensuite un temps d'échanges avant de soumettre deux enquêtes pour avis d'opportunité sur les pratiques phytosanitaires en légumes, d'une part, et sur les pratiques culturelles en grandes cultures et prairies, d'autre part.

Pour terminer nos travaux, nous nous attarderons sur la première évaluation de l'importance des hébergements touristiques proposés par des particuliers *via* des plates-formes Internet. Ces travaux permettront d'affiner l'importance de ce secteur dans l'industrie du tourisme. Nous concluons notre après-midi par la présentation de nouveaux indicateurs mensuels d'activité dans le commerce et les services.

I. ENQUÊTE POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

I.1. Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite « enquête TRM »)

Lionel FONTAGNÉ

Je laisse la parole à Lise Dervieux.

Lise DERVIEUX, service de l'observation et des statistiques (SOeS), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Je vous remercie Monsieur le président.

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises est plus communément dénommée enquête TRM. Cette enquête lancée en 1952 a été conduite dans un cadre strictement national jusqu'en 1978. À l'époque, elle visait à coordonner les investissements dans les transports afin de sélectionner les investissements à réaliser entre le rail et la route et à élaborer une politique économique en matière de transport. Depuis 1978, cette enquête se déroule dans un cadre européen. Elle est régie par un règlement revu en 2012 (règlement 70/2012).

Cette enquête permet de disposer de statistiques harmonisées, régulières et complètes sur les activités nationales et internationales de chacun des pavillons européens, en différenciant transport pour compte propre et transport pour compte d'autrui, les natures de marchandises, les marchandises dangereuses et les configurations de véhicules.

Il s'agit d'une enquête par sondage, effectuée actuellement à partir d'un échantillon 80 000 véhicules (camions et tracteurs routiers) de 15 ans d'âge ou moins, immatriculés en France métropolitaine. Cet échantillon est réparti sur toutes les semaines de l'année, c'est-à-dire qu'environ 1 500 questionnaires sont envoyés par semaine.

Les principales variables observées sont : le nombre de tonnes transportées, les trajets parcourus (dont les origines et destinations), le kilométrage en charge et à vide, la nature de la marchandise transportée, son conditionnement. La principale unité utilisée pour mesurer l'activité est la tonne-kilomètre, car cette unité tient compte du volume et de la distance sans double compte, elle est donc additive.

Le questionnaire est dématérialisé depuis 2016. L'enquête sur 2016 s'est déroulée dans de bonnes conditions avec un taux de collecte par Internet supérieur à 80 %. Des travaux sont en cours en vue de pouvoir collectionner la réponse des entreprises en se connectant à leurs logiciels de gestion *via* des flux XML. La mise en place de ces flux permettrait de remplir automatiquement le questionnaire, et donc d'alléger la charge des entreprises.

Les utilisateurs des données sont d'abord les administrations publiques comme l'Insee à des fins d'analyse économique ou pour réaliser des études sur le secteur des transports. Elles sont aussi utilisées dans des études sur les politiques publiques. Les résultats de cette enquête sont également utilisés par le secteur privé, par les organismes et syndicats professionnels et par les organisations internationales. Les données sont transmises à Eurostat tous les trimestres mais aussi à l'OCDE et à l'ONU. Elles sont utilisées par des observatoires internationaux comme celui mis en place pour évaluer le trafic routier dans les Alpes dans le cadre de l'accord de Zurich.

Les résultats de l'enquête sont diffusés sur le site du service statistique SOeS. Nous y proposons des publications conjoncturelles trimestrielles, des publications annuelles, dont une qui développe les résultats du TRM français et une autre qui présente le TRM européen à partir des résultats fournis par les États européens déroulant la même enquête, des publications de données, ainsi que l'élaboration de fiches qui s'insèrent dans le rapport de la Commission des comptes sur les transports. En interne, nous disposons de bases de diffusion permettant de répondre à des demandes plus détaillées.

Nous avons initié des réflexions en vue de faire évoluer notre dispositif. Cette évolution est effectuée dans un contexte de réduction forte de nos moyens de collecte, avec une application informatique obsolète et parce que notre méthodologie n'a pas été revue depuis les années 2000. Nous souhaitons également alléger la charge de réponse des entreprises. Nous venons de terminer l'instruction des questions méthodologiques en ce qui concerne la rénovation du plan de sondage, son tirage et son calage. Nous avons réfléchi à une extension du champ et à une diminution de la taille de l'échantillon. Ces réflexions sont en lien avec la rénovation de notre base de sondage qui est le répertoire des véhicules routiers que nous allons apparier avec les contrôles techniques, ce qui nous permettra de mieux cerner les véhicules qui roulent.

Le comité de concertation se réunira en avril 2017 avec nos principaux partenaires. Nous passerons devant le comité du label le 7 juin 2017. Le calendrier de la rénovation du dispositif sera ensuite établi en fonction des moyens disponibles. Nous tâcherons de mettre en place les évolutions sur le tirage et l'échantillon pour la collecte 2018, si possible. Nous procéderons ensuite à la refonte de l'outil de collecte en 2019 ou 2020.

Lionel FONTAGNÉ

Je vous remercie pour cette présentation.

Eu égard aux questions environnementales, l'intermodalité doit être privilégiée puisque les émissions de CO₂ sont moindres si le container circule sur rail que sur route. Ces variables sont-elles prises en compte dans la variable liée au conditionnement ? Dans la refonte de l'enquête, tendrez-vous à donner plus de poids à cet indicateur ?

Votre enquête repose sur le registre des cartes grises des unités légales basées en France. Si les unités légales résidentes ont des filiales à l'étranger faisant circuler leurs véhicules en France, comment ces informations apparaissent-elles dans votre base de sondage ?

Lise DERVIEUX

Les réponses collectées sur le conditionnement permettent de savoir si la marchandise circule en container. La dernière colonne du questionnaire sur la description des parcours permet de savoir si le véhicule a emprunté un autre mode de transport (eurotunnel, mer rail). Dans le cadre de la refonte de notre enquête, nous ambitionnons d'ajouter une question sur le lieu d'origine et de destination des marchandises afin de préciser si ces lieux sont des ports, des entrepôts, des aéroports ou d'autres natures. Aujourd'hui, les

informations saisies permettent de savoir qu'un camion provient de Calais sans pouvoir dire si son lieu de départ est la ville de Calais ou le port de Calais, par exemple.

L'unité enquêtée est le véhicule et non l'entreprise en tant qu'unité légale. Nous ne comptabilisons que les véhicules immatriculés en France, et donc appartenant à des entreprises dont le siège est implanté en France mais qui peuvent être filiales d'entreprises étrangères. Cependant, l'enquête étant européenne, nous disposons des résultats de nos partenaires. Dans le cadre de l'observatoire des Alpes, nous avons alimenté les données en utilisant les résultats de nos partenaires. À ce titre, le dispositif européen est utile.

Lionel FONTAGNÉ

Je vous propose de considérer cette enquête comme opportune.

Cette décision est validée à l'unanimité.

II. POLITIQUE AGRICOLE ET POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE : L'APPORT DES ENQUÊTES « PRATIQUES CULTURALES »

II.1. État des lieux et perspectives du dispositif global d'enquêtes sur les pratiques culturelles

Alice TRIQUENOT, service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Je souhaite commencer mon intervention par quelques éléments de contexte. Les enquêtes sur les pratiques culturelles sont anciennes et remontent aux années 1980, avant le plan Ecophyto. Ces enquêtes sur les pratiques culturelles ont commencé sur les grandes cultures : quatre enquêtes ont eu lieu entre 1984 et 2006. Elles ont été complétées, depuis cette date, par des enquêtes sur la viticulture.

Depuis 2009, elles s'inscrivent dans un cadre européen. La directive européenne 2009/128/EC instaure un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Cette directive devait se décliner dans les États membres en plans d'actions nationaux pour fixer les objectifs quantitatifs, les cibles, les mesures et les calendriers en vue de réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement. Un règlement européen est venu préciser ce cadre : ce règlement n° 1185/2009 est relatif aux statistiques sur les pesticides. Selon les termes de ce règlement, les États membres doivent transmettre à Eurostat des données sur les ventes et sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour les données de vente, ce ne sont pas les enquêtes sur les pratiques culturelles qui sont utilisées la banque nationale des ventes pour les distributeurs (BNVD). En revanche, les enquêtes sur les pratiques culturelles sont largement mobilisées pour répondre aux questions relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le contexte général est également marqué par le plan Ecophyto I et II qui s'inscrit dans le cadre de la directive européenne. Le premier plan Ecophyto a été mis en place en 2008 et le second en 2016. Ces plans visent à réduire de 25 % le recours aux produits phytosanitaires d'ici 2020 en s'appuyant sur la généralisation et l'optimisation de techniques alternatives et de réduire de 50 % le recours aux produits phytosanitaires d'ici 2025 en s'appuyant sur des mutations plus profondes au sein des exploitations agricoles.

La mise en place du plan Ecophyto a conduit à élargir les dispositifs des enquêtes pratiques culturelles telles qu'elles avaient été conçues dans les années 1980 pour suivre l'évolution des pratiques des agriculteurs. Ces enquêtes visent à collecter des données à l'échelle de la parcelle culturale. Le champ des enquêtes a également été progressivement élargi : initialement, elles ciblaient les grandes cultures (2011, 2014, 2017 en préparation), avant de concerner la viticulture (2010, 2013, 2016 en cours de collecte), l'arboriculture (2013, 2015) et le maraîchage (2013, 2017 en préparation). Dans le cadre du plan Ecophyto, ces enquêtes bénéficient d'un cofinancement entre le SSP et l'AFB (Agence Française de Biodiversité, ex-Onéma).

Il existe deux types d'enquêtes : les enquêtes légères ciblées sur les pratiques phytosanitaires et les enquêtes complètes sur les pratiques culturelles. Ces dernières sont menées tous les six ans. Au bout de trois ans, les enquêtes légères permettent d'actualiser les données.

S'agissant du plan de sondage, c'est l'univers des parcelles déclarées dans les dossiers de la PAC qui est utilisé pour les enquêtes sur les pratiques culturelles en grandes cultures et les données du casier viticole

informatisé (CVI) pour la viticulture. Ce casier est géré par les Douanes. Nous faisons appel à nos propres données avec l'inventaire des vergers conduit par le SSP en 2012 pour l'enquête sur les pratiques culturales en arboriculture et nous utilisons les données issues des déclarations de surfaces déposées par les agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) ainsi qu'une pré-enquête *ad hoc* pour les surfaces non déclarées à la PAC pour l'enquête sur les légumes.

Nous conduisons ces enquêtes auprès d'échantillons de tailles variables en visant des précisions régionales et nationales. Compte tenu des bases de sondages différentes que nous utilisons, les plans de sondage varient d'une enquête à l'autre. En grandes cultures, nous enquêtons sur 19 cultures et deux types de prairies dans les 22 régions métropolitaines et dans les DOM pour la canne à sucre. Cet échantillon recouvre environ 30 000 parcelles et représente un budget de presque 2 millions d'euros. En viticulture, nous ne raisonnons pas par région administrative mais par bassin de production. Nous avons enquêté 21 bassins de production en 2016, soit 7 800 parcelles. Le budget s'élève à 690 000 euros. En arboriculture, nous enquêtons six fruits dans 17 régions pour couvrir la plus grande partie de la production. Notre échantillon couvre 5 500 parcelles pour un budget de 680 000 euros. Enfin pour les légumes, notre échantillon cible 8 espèces dans 19 régions métropolitaines et dans les DOM, soit un échantillon de 10 000 parcelles pour un budget d'environ un million d'euros.

Concernant les modalités de collecte, précisons que ce sont des enquêtes réalisées en face à face. Les enquêteurs se déplacent dans les exploitations agricoles et saisissent directement le questionnaire sur Tablet PC *via* un logiciel développé en interne par le ministère.

Ces enquêtes visent à obtenir une description détaillée des itinéraires techniques par culture, en particulier les traitements phytosanitaires par parcelle pour la culture considérée et les pratiques de fertilisation, incluant les motivations qui poussent l'agriculteur à déclencher les traitements phytosanitaires. Ces enquêtes sont longues, car elles portent sur l'ensemble des traitements par parcelle : elles constituent aussi, à ce titre, une mine d'informations pour les utilisateurs, notamment les chercheurs. Les enquêtes incluent également des questions sur les travaux du sol qui ont un impact sur l'environnement et sur les rendements. Les questionnaires ont été enrichis en vue de suivre des pratiques émergentes et l'engagement des agriculteurs dans des démarches de valorisation ou d'amélioration des pratiques. Des questions sont ainsi posées sur les signes de qualité, sur l'engagement de l'exploitant dans le bio, sur les mesures agro-environnementales ou encore sur l'appartenance à un réseau de ferme Dephy. Des questions sont également posées sur la gestion de l'enherbement, sur les analyses de terre, sur les diagnostics agro-écologiques ou énergétiques. Toute cette batterie de questions permet d'apprécier les choix effectués par l'agriculteur et de mettre en relation leurs réponses avec les impacts sur l'environnement.

Les résultats de l'enquête remontent vers Eurostat en vertu du règlement européen n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Sont ainsi communiquées les quantités annuelles de pesticides utilisées au niveau régional et national. Ces informations sont données sur la maille de la substance active et permettent à Eurostat de disposer d'un cadre commun pour établir des statistiques communautaires harmonisées. Il est cependant à noter que les États membres choisissent les cultures à enquêter par période. Les enquêtes sur les pratiques culturales sont la seule source utilisée en France pour répondre à Eurostat sur l'utilisation des pesticides. Un rapport qualité est également remis à Eurostat tous les cinq ans : le premier rapport qualité a été remis fin 2016.

Ces enquêtes permettent également de calculer des indicateurs à partir des données collectées, permettant de suivre l'évolution des pratiques des agriculteurs, en particulier l'indice de fréquence des traitements (IFT). Cet indicateur permet de comptabiliser le nombre de doses de références utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale pour un type de produit. Il peut être calculé à l'échelle d'une parcelle, d'une exploitation, d'un groupe d'exploitation ou d'un territoire. Il est largement mobilisé pour mettre en œuvre et évaluer des politiques publiques.

L'IFT est mobilisé dans la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Concrètement, l'IFT de l'exploitant doit se situer en dessous d'un IFT de référence calculé à l'échelle du territoire où est proposée la MAEC afin de pouvoir bénéficier de la subvention. Il est aussi utilisé dans le cadre de la certification à haute valeur environnementale (HVE) : l'IFT fait partie de la batterie d'indicateurs de performance environnementale. Il est mobilisé par certains groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Les GIEE sont des engagements collectifs d'agriculteurs mobilisés dans des projets agro-écologiques. L'IFT peut être suivi dans certains de ces groupements. Il est également mobilisé dans le cadre des fermes Dephy qui sont des fermes pilotes mises en place dans le cadre du plan Ecophyto. Ces fermes visent à éprouver, valoriser et déployer des techniques permettant de réduire l'usage des produits phytosanitaires tout en étant socialement et économiquement performantes. 1 900 fermes

Dephy ont été mises en place dans le cadre du premier plan Ecophyto. Le deuxième plan Ecophyto a porté leur nombre à 3 000. Ces fermes s'engagent dans des pratiques plus vertueuses sur le plan environnemental tout en démontrant que ces pratiques ne se déploient pas au détriment de l'efficacité économique. Enfin, l'IFT est aussi mobilisé dans des diagnostics agro-écologiques.

Pour l'évaluation des politiques publiques, le ministère en charge de l'Agriculture retient l'IFT comme un indicateur clé pour suivre le plan Ecophyto. L'IFT est aussi retenu par le ministère en charge de l'Écologie pour évaluer la directive Nitrates qui vise à réduire et prévenir la pollution des eaux provoquée par les nitrates d'origine agricole, grâce à des programmes d'action en zones vulnérables. Il permet d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre.

Les enquêtes sur les pratiques culturales permettent aussi de répondre à des demandes de chercheurs (Inra, IRSTEA, Arvalis). Ces chercheurs déposent des demandes d'accès aux données individuelles au comité du secret et y accèdent *via* le centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les principaux thèmes abordés par les chercheurs qui ont demandé à accéder aux enquêtes pratiques culturales sont les suivants : la spatialisation des pratiques culturales, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, l'inventaire des stocks de carbone dans les sols agricoles, les performances et la durabilité des systèmes de grande culture, l'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides, etc.

Ces données sont également utilisées pour des publications du SSP. Au niveau national, à l'issue de chaque enquête sur les pratiques culturales, nous publions des *Primeurs* (publications de quatre pages) de premiers résultats disponibles sur le site Agreste, ainsi que des tableaux détaillés, notamment sur l'IFT, le nombre de traitements et sur les différentes thématiques du questionnaire, généralement diffusées dans la collection *Dossiers*. Des publications (essentiellement en format quatre pages) sont également préparées par les services statistiques régionaux et portent sur des thématiques diverses en rapport avec les spécialisations régionales.

Au-delà de ces valorisations globales, nous menons des études plus approfondies sur les pratiques agricoles et les pressions sur l'environnement. Certains travaux ont ainsi porté sur les apports azotés en lien avec les objectifs de rendements en grande culture, sur les déterminants de la fréquence des traitements et des doses de fongicides sur les vignes et sur l'évolution entre 2006 et 2013 des apports de produits phytosanitaires en viticulture à territoire et contexte parasitaire constants. Ces travaux ont notamment pour enjeux d'identifier les leviers techniques d'une baisse des pressions et de mesurer l'évolution de ces pressions à contexte sanitaire constant, sachant que le contexte climatique peut impacter les traitements.

En définitive, nous pouvons affirmer que les enquêtes sur les pratiques culturales constituent une source de données reconnue et largement mobilisée par les chercheurs et par les décideurs publics. Ce sont des enquêtes représentatives à l'échelle régionale et nationale qui portent sur quatre grands types de cultures. Elles permettent de collecter des données détaillées à la maille de la parcelle en termes d'itinéraires techniques, d'utilisation d'intrants, d'adoption de nouvelles pratiques visant à réduire le recours aux produits phytosanitaires (sous-dosage, recours aux auxiliaires, diagnostic de l'exploitation pour optimiser les traitements, etc.). Elles fournissent aussi un indicateur clé : l'IFT qui est partagé par les acteurs publics et les agriculteurs dans les dispositifs d'aide publique et d'évaluation des politiques environnementales.

Toutefois, elles présentent aussi des limites. Les enquêtes ne portent que sur une parcelle et non sur l'ensemble de l'exploitation. Il est donc mal aisé de les rapprocher d'autres sources et notamment des données comptables. Il existe pourtant une forte demande des utilisateurs, notamment des chercheurs, dans ce sens. Une réflexion est ainsi en cours au niveau du groupement d'intérêt scientifique (GIS) Grandes cultures à hautes performances économiques et environnementales, copiloté par l'Inra et Arvalis, pour rapprocher plusieurs bases de données dont les enquêtes sur les pratiques culturales. Pour analyser les performances des différents types de pratiques, une piste serait de mesurer les coûts et marges de production par culture, par millésime d'enquête et par type d'itinéraire technique en affectant un coût unitaire pour chaque type d'intrant.

Une enquête du SSP portant sur le prix des moyens de production pourrait être utilisée à cette fin. Une autre piste serait d'affecter un coût unitaire pour chaque travail du sol. À cette date, nous n'avons toutefois pas de sources de données en la matière.

Nous sommes également sollicités pour conduire nos enquêtes à une fréquence plus élevée alors que la fréquence actuelle ne laisse parfois pas assez de temps à une valorisation nationale approfondie. En effet,

la phase de validation des données est lourde, car nous devons vérifier la pertinence et la cohérence des données saisies et garantir leur qualité. Le temps d'analyse est donc contraint.

Certains acteurs souhaiteraient également que les enquêtes apportent des précisions à une échelle plus fine et que les informations soient collectées à l'échelle de l'exploitation et non de la parcelle. Cette ambition n'est pas réalisable au vu du mode actuel de collecte, car les questionnaires seraient alors trop lourds.

Au delà du coût de ces enquêtes pour la statistique publique, tant sur le plan financier que sur le plan humain, avec de fortes mobilisations des agents dans les services centraux et régionaux, la charge pour les enquêtés est également une préoccupation. La réponse aux questionnaires nécessite que les exploitants consacrent du temps aux enquêteurs (environ une heure et demie).

Les perspectives envisagées consisteraient à réduire la fréquence de collecte pour laisser plus de temps à l'analyse. Il est proposé de ne pas augmenter la taille des échantillons actuels. En revanche, il est suggéré d'avoir recours aux données individuelles privées déjà saisies, comme l'a préconisé le GIS. Ces données privées pourraient être les données issues des logiciels privés de gestion des parcelles (Geofolia développé par Isagri, Atland développé par Smad, MesParcelles par les chambres d'agriculture). Ces logiciels permettent, entre autres, de suivre toutes les opérations de traitements. Si nous réussissons à nouer de tels partenariats, nous pourrions collecter des données annuelles qui pourraient couvrir un champ plus vaste, tout en notant que tous les exploitants n'utilisent pas ces outils et que la représentation pourrait être biaisée à ce titre. L'utilisation de ces informations permettrait de produire des statistiques annuelles à plus grande échelle en redressant les éventuels biais d'observation et les biais d'échantillonnage. Ce projet nécessite de se rapprocher des éditeurs de logiciels et d'expertiser les données collectées dans ces outils pour voir dans quelle mesure ces informations pourraient s'articuler avec les données issues des enquêtes sur les pratiques culturales.

Parmi nos perspectives pour 2017, il faut aussi citer le possible recours aux données des fermes de référence. La base de données Agrosyst est élaborée à partir des résultats des fermes Dephy. Ce système d'information a été développé par l'Inra et est cofinancé par l'AFB dans le cadre du plan Ecophyto. Cet outil permet de stocker les données du réseau de fermes Dephy. Il pourrait également être envisagé d'exploiter les données du réseau des 30 000 fermes, créé dans le cadre du plan Ecophyto II. Ce réseau est adossé au réseau des fermes Dephy et vise à multiplier par dix le nombre d'agriculteurs engagés dans une transition agro-écologique en les accompagnant vers la réduction de moitié des produits phytosanitaires.

Ces deux pistes en réflexion seront à expertiser en 2017.

Lionel FONTAGNÉ

Je vous remercie pour cet exposé très complet et qui ouvre en perspectives l'utilisation d'autres types de données dont le *big data*. Je vous propose maintenant d'entendre Monsieur Chabé-Ferret qui exposera les besoins des chercheurs.

II.2. Les besoins des chercheurs

Sylvain CHABÉ-FERRET, Toulouse School of Economics, Inra

Je souhaite avant tout me présenter en quelques mots. Je suis ingénieur en chef des Ponts de formation et actuellement ingénieur de recherches à l'Inra, chercheur à l'École d'économie de Toulouse et membre de l'Institut d'études avancées de Toulouse. Je suis également économiste et spécialiste de l'évaluation économétrique des politiques publiques. J'ai mobilisé les données des enquêtes sur les pratiques culturales en tant que coordonnateur de l'évaluation économétrique des mesures agro-environnementales (MAE) en 2009 et en tant que coordonnateur du projet Pensée cofinancé par l'Agence nationale de la recherche, qui vise à évaluer l'effet des paiements pour services environnementaux. Ce projet vise à comprendre et à estimer les effets des incitations monétaires et non monétaires sur l'agriculture et l'environnement.

Nous avons utilisé les données des enquêtes sur les pratiques culturales pour mesurer l'additionnalité, c'est-à-dire la différence entre les pratiques observées et celles qui auraient été observées en l'absence d'incitation. Nos travaux ont porté sur les incitations monétaires, c'est-à-dire sur les MAE consistant à rémunérer un agriculteur en échange de l'obtention de pratiques plus vertes. Pour mener ces travaux, nous avons d'abord utilisé des méthodes observationnelles consistant à comparer des agriculteurs bénéficiaires des MAE à des agriculteurs non bénéficiaires mais qui leur ressemblent (dénommés « jumeaux »). Dans le

cadre du projet Pensée, nous utilisons de nouvelles méthodes – l'expérience naturelle et l'expérience randomisée – qui sont des méthodes plus rigoureuses que les méthodes observationnelles et moins sujettes à des biais. Les données que nous avons utilisées pour ces recherches sont les enquêtes sur les pratiques culturelles, que nous avons fusionnées avec les données sur le recensement agricole, pour obtenir des descriptifs assez complets des exploitations. Nous avons aussi fusionné ces données avec celles des agences de paiement de l'ASP (Agence de services et de paiement) afin d'identifier les bénéficiaires des mesures agro-environnementales. Nous avons notamment utilisé les informations retraitées par l'Observatoire du développement durable. Enfin, les données diagnostics environnementaux ont aussi été exploitées.

Sur la base des données des enquêtes sur les pratiques culturelles sur le blé de 2006 couvrant 2 200 parcelles, nous avons identifié 200 parcelles appartenant à des agriculteurs qui avaient contractualisé des mesures environnementales de type MAE08 (réduction des pesticides) ou MAE09 (réduction des apports de nitrates). En utilisant les méthodes observationnelles, nous avons identifié les jumeaux de ces agriculteurs pour comparer leur IFT, leur niveau de fumure azotée, leur bilan apparent, leur procédure de détermination de la dose (pour savoir s'ils utilisent des outils d'analyse du sol ou s'ils mesurent la pression des ravageurs avant de traiter) et leurs cultures intermédiaires agissant comme pièges à nitrate. De ces travaux, il ressort que les agriculteurs bénéficiaires de mesures agro-environnementales de type 08 ont une fréquence de traitement plus faible (0,15) que leurs jumeaux. Cependant, ces estimations étaient très imprécises quant à l'intervalle de confiance, le bruit statistique pouvant conduire à se tromper de l'ordre d'un IFT.

Lionel FONTAGNÉ

À la lecture de ce tableau, nous pouvons également dire que nous ne pouvons pas rejeter l'hypothèse qu'il n'y a aucune différence entre les agriculteurs qui ont reçu la prime et ceux qui ne l'ont pas reçu.

Sylvain CHABÉ-FERRET

Tout à fait. La puissance statistique de cette étude ne permet pas de rejeter votre hypothèse tout comme elle ne permet pas de rejeter l'hypothèse que les MAE ont produit un effet important. En revanche, nous avons pu observer que les MAE ont conduit les bénéficiaires à tenir un cahier de pratiques et de les raisonner. De manière claire, nous avons pu objectiver le fait que les agriculteurs veillent à vérifier leurs apports même si nous ne notions pas l'effet sur leurs pratiques, compte tenu du bruit statistique. Par ailleurs, l'importance de ce bruit statistique tenait peut-être au fait que nous n'observions pas suffisamment de bénéficiaires.

Ces travaux de 2009 ont été repris pour la programmation suivante. Cette deuxième édition a conduit à enregistrer des résultats sensiblement différents. Ils démontrent que les bénéficiaires des MAE ont un IFT de 1,06 concernant l'utilisation des herbicides contre un IFT de 1,49 pour les jumeaux appariés. Ces résultats peuvent interpeller et doivent conduire à réfléchir sur les raisons pour lesquelles la précision est plus élevée dans cette deuxième édition alors que le nombre de bénéficiaires est identique.

D'autres recherches régionales (Languedoc-Roussillon) ont utilisé les diagnostics menés par les agriculteurs au moment de contractualiser les MAE. Les chercheurs ont comparé les changements d'IFT collectés par les agriculteurs déjà entrés dans le dispositif par rapport à ceux qui allaient entrer dans le dispositif. Ce travail a permis de comparer les variations dans le temps. Il en ressort que les agriculteurs non encore entrés dans le dispositif présentent un IFT de 1 tandis que les agriculteurs déjà dans le dispositif présentent un IFT de 0,5.

Nous étudions également les incitations non monétaires basées sur des leviers psychologiques. Ces méthodes sont utilisées pour inciter les habitants à réduire leur consommation d'eau, en leur envoyant un message leur indiquant leur positionnement par rapport à celui de leurs voisins. Les mêmes méthodes peuvent être utilisées en agriculture en éclairant les exploitants sur leur utilisation d'herbicides par rapport à celle de leurs collègues. Les enquêtes sur les pratiques culturelles peuvent permettre de disposer de données pour construire ces tableaux comparatifs. Cependant, la précision doit être suffisante pour que les informations fournies soient précises et convaincantes.

Les enquêtes sur les pratiques culturelles ont également été utilisées pour des expertises collectives de l'Inra sur les pesticides, sur le climat et sur l'agriculture bio. Ces enquêtes ont aussi été beaucoup utilisées pour modéliser les choix d'intrants (azote, pesticides) et leurs conséquences sur la pollution et les

résistances, notamment. Des agronomes ont également exploité ces données pour travailler sur la typologie des pratiques tandis que l'Anses a mobilisé ces données pour sa recherche sur l'exposition des travailleurs aux pesticides.

Les autres bases de données que nous exploitons pour mesurer l'apport de pesticides sont le Rica (réseau d'information comptable agricole), qui trace les achats de pesticides. Cependant, ces informations sont moins détaillées et ne permettent pas de rendre compte des utilisations effectives de pesticides. Nous utilisons également les données de vente au niveau du point de vente, que nous souhaiterions pouvoir coupler aux données issues des enquêtes sur les pratiques culturales. Nous exploitons aussi les diagnostics agro-environnementaux menés avant d'entrer dans le dispositif MAE. Ces sources présentent cependant un biais, car nous savons que les personnes en charge de réaliser ces diagnostics ont tendance à surestimer l'IFT de départ et à sous-estimer l'IFT d'arrivée pour permettre à davantage d'agriculteurs d'être éligibles. Nous souhaitons également pouvoir exploiter les données des logiciels.

Une enquête similaire est menée aux États-Unis : l'enquête ARMS. Celle-ci apparaît comme une compilation des enquêtes sur les pratiques culturales et de Rica. ARMS couvre 30 000 exploitations mais uniquement 5 000 parcelles. Cette enquête est conduite tous les cinq ans.

Les chercheurs soumettent quelques suggestions d'amélioration. Nous souhaitons que la précision puisse être améliorée, notamment en surreprésentant les « minorités » (MAE, bio, etc.). Nous suggérons de relever le contexte climatique ou la pression des ravageurs ou de combiner les données avec les bulletins d'alerte. Ces pistes seraient un moyen de réduire le bruit statistique et d'améliorer la précision des données. Nous avons appris que le SSP investit dans ce sens.

Les chercheurs souhaiteraient que les enquêtes sur les pratiques culturales puissent concerner plus de parcelles et puissent être réalisées plus fréquemment. À mon sens, il serait très utile de pouvoir coupler ces données avec celles issues des bases de données des professionnels. Cette piste semble aussi plus réaliste que l'élargissement de l'enquête ou la révision de sa fréquence.

Lionel FONTAGNÉ

Je vous remercie pour votre exposé qui illustre quelles utilisations peuvent être faites de ces enquêtes.

II.3. Débats et échanges

Lionel FONTAGNÉ

Pour lancer la discussion, je souhaite demander à Béatrice Sédillot si elle partage vos constats et vos perspectives.

Béatrice SÉDILLOT, SSP

Les enquêtes sur les pratiques culturales sont largement utilisées par les chercheurs, ce qui est positif, car ces résultats n'ont pas vocation à être utilisés uniquement en interne. Nous avons noté le besoin d'améliorer la précision des données, même si les moyens déployés pour collecter les données sont déjà conséquents avec des enquêteurs qui se déplacent en région pour réaliser des enquêtes en face à face. Pour autant, d'après nos échanges avec les professionnels, nous notons le besoin d'affiner les données infra-régionales.

Nous réalisons aujourd'hui des enquêtes légères en alternance avec des enquêtes complètes. Cependant, il faut savoir que les enquêtes légères sont également lourdes à mener. La principale difficulté réside dans la collecte des informations sur les traitements. Pour nos équipes comme pour les personnes interrogées, la réponse aux questionnaires est chronophage. Or, de plus en plus d'exploitants renseignent leurs pratiques *via* des logiciels de gestion des parcelles. Nous souhaitons donc pouvoir expertiser ces données et les coupler à nos données pour les enrichir et les approfondir. C'est une piste que nous envisageons mais qui reste au stade du projet puisque nous n'avons pas encore pris de contacts formels avec les éditeurs de ces logiciels. Pour autant, nous estimons que ce projet constitue la voie la plus prometteuse.

Le lien entre les pratiques et les performances constitue un autre sujet de préoccupation. Pour analyser ce lien, il est difficile d'utiliser les données du réseau d'information comptable agricole (Rica) car celui-ci ne couvre que 7 500 exploitations sur toutes les cultures, avec un plan d'échantillonnage très différent de celui des enquêtes pratiques culturales (l'échantillon du Rica est supervisé par les centres de gestion comptable

auxquels il est demandé de retraiter les données aux normes européennes). La fusion du Rica et des enquêtes sur les pratiques culturelles semble donc peu envisageable. Une autre piste serait d'étudier les possibilités d'apparier les enquêtes sur les pratiques culturelles avec le fichier des déclarations fiscales des exploitations soumises au régime des bénéficiaires agricoles.

Lionel FONTAGNÉ

Merci Béatrice. Avez-vous des questions ou demandes d'éclaircissement ?

Julie BEAUFRERE, Auran

Les données obtenues sont plutôt représentatives à l'échelle régionale. Est-il cependant possible de disposer de données à l'échelle infra-régionale ? Au contraire, ces données infra-régionales souffrent-elles d'un manque de représentativité ?

Alice TRIQUENOT

La réponse dépend des cultures. Nous recevons régulièrement des demandes à l'échelle départementale. Nous les examinons et nous pouvons répondre à ces sollicitations si nos données sont suffisamment robustes. Pour autant, il faut reconnaître que nous rencontrons souvent des problèmes de précision à cette échelle. La réponse est donc donnée au cas par cas.

Par ailleurs, lorsque nous établissons les échantillons par culture, nous classons chacune des régions par superficie décroissante et nous sélectionnons les régions permettant de couvrir au moins 80 % de la superficie nationale pour cette culture. Ensuite, au sein des régions retenues, nous adoptons la même méthode pour les départements. Pour autant, nous visons des précisions régionales et non départementales.

Céline MAGNIER, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, SOeS

Vous avez évoqué la réduction des fréquences des enquêtes. Avez-vous des éléments à nous donner ?

Alice TRIQUENOT

Nous prévoyons de réaliser deux enquêtes fin 2017- début 2018 sur les légumes et sur les grandes cultures, portant chacune sur la campagne 2017. Une enquête devait être menée en 2019 sur l'arboriculture. Ensuite le calendrier n'est pas établi et il faudra également prendre en compte la charge que représentera la conduite du prochain recensement de l'agriculture prévu en 2020. Pour l'instant, nous n'avancions que des pistes de réflexion. Aucune décision n'est prise.

Béatrice SÉDILLOT

Nous mènerons des consultations afin d'arbitrer les décisions en fonction des priorités et de nos moyens.

Lionel FONTAGNÉ

Quelle est la position du ministère de l'Environnement sur ce point ?

Céline MAGNIER

Les utilisateurs des données souhaitent disposer de données toujours plus « fraîches ».

Béatrice SÉDILLOT

Les enquêtes sur les pratiques culturelles, largement mobilisées dans la modélisation des liens entre agriculture et environnement, pourraient continuer à être menées tous les cinq-six ans. Pour le seul volet phytosanitaire, l'expérience montre que l'analyse des évolutions de l'IFT tous les trois ans est complexe compte tenu des modifications du contexte sanitaire. Dans ce domaine, il nous semble que nous devons réfléchir à la possibilité d'utiliser des sources complémentaires.

Lionel FONTAGNÉ

Il faut retenir que le rapprochement des enquêtes sur les pratiques culturales et du Rica est rendu complexe du fait que les échantillons ne sont pas les mêmes.

Concernant la collecte des données, peut-on craindre une sous-déclaration traitements phytosanitaires par certains agriculteurs craignant pour les subventions reçues au titre des MAE ? Ces décalages entre les données déclaratives et les données avérées sont-ils identifiables ?

Quelle différence faites-vous entre les pesticides vendus et les pesticides utilisés ?

Enfin, envisagez-vous de coupler vos données avec d'autres indicateurs relatifs à la longueur des haies, à la présence de papillons dans les champs, au comptage des oiseaux, etc. ? Pensez-vous qu'il fait sens d'appareiller ces données sur les *outcomes* avec les enquêtes sur les pratiques culturales ?

Sylvain CHABÉ-FERRET

Nous nous sommes penchés sur l'écart entre les pratiques observées et les pratiques déclarées. Nous avons vérifié les surfaces déclarées en surfaces pièges à nitrates pour recevoir la subvention et les surfaces déclarées dans l'enquête Structures. Ce travail a permis de révéler quelques petits écarts de l'ordre de 5 %. Par ailleurs, les données collectées à des fins statistiques ne peuvent donner lieu à contrôle.

Les données de vente des produits phytosanitaires sont recueillies dans le cadre de la taxe sur les produits. Au moment de la vente, le vendeur ne fait que collecter le code postal. Ces données ne sont pas individualisées. Ces données de vente sont donc moins riches que celles portant sur l'utilisation des produits qui permet de tracer les dates d'application des produits. Par ailleurs, les agriculteurs peuvent stocker leurs produits d'une année sur l'autre.

Le projet ANR tend à coupler les données de pratiques culturales et de mesures agro-environnementales avec les données sur la qualité de l'eau et les données du musée d'histoire naturelle sur les oiseaux. Les données relatives à la qualité de l'environnement en France ont une très faible profondeur temporelle. L'Angleterre a commencé son enquête sur les oiseaux en 1955 tandis que la France l'a initiée en 1991. Le plan de sondage a été rénové en 2000. Il existe par ailleurs la crainte que les chocs que les mesures agro-environnementales ont générés soient insuffisants pour être détectés dans l'environnement. On s'intéresse donc aux chocs beaucoup plus importants qui sont la conditionnalité agro-environnementale des aides du premier pilier, comme la jachère obligatoire de 1993 qui a désintensifié la culture française et la mise en place en 2001 de la conditionnalité pour les bandes enherbées.

Alice TRIQUENOT

Il peut toujours exister un biais dans les réponses apportées par les enquêtés. Nous n'avons pas aujourd'hui les moyens de comparer les données déclaratives aux engagements pris dans le cadre des MAE. Cependant, nous nous engageons très clairement auprès des enquêtés à ce que les données collectées ne soient pas utilisées à des fins de contrôle, en rappelant le contexte spécifique que constituent les enquêtes de la statistique publique. Par ailleurs, les traitements relevés à l'enquête ont généralement été consignés au préalable dans les registres que sont tenus de renseigner les agriculteurs.

Les données de vente des produits phytosanitaires ne permettent pas de tracer l'utilisation de ces produits sur une parcelle. Par ailleurs, la base de données sur les ventes ne couvre pas que les usages à des fins agricoles. Elle porte aussi sur les produits servant au traitement des routes, par exemple.

Lise DERVIEUX

Je tiens à préciser que la base de données sur les ventes n'est pas tenue par le SOeS mais par le ministère de l'Environnement. C'est la direction de l'eau et de la biodiversité qui est propriétaire de la base.

Lionel FONTAGNÉ

Je vous remercie pour ces précisions.

2.4. Deux enquêtes pour avis d'opportunité : Pratiques phytosanitaires en légumes et Pratiques culturales en grandes cultures et prairies

Lionel FONTAGNÉ

Nous devons examiner deux enquêtes pour avis d'opportunité : la première sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des légumes et la seconde sur les pratiques culturales dans le domaine des grandes cultures et des prairies.

Alice TRIQUENOT

L'enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des légumes aurait lieu entre novembre 2017 et avril 2018. Elle couvrirait un échantillon de 10 500 parcelles environ, le plan de sondage étant en cours de finalisation. Elle porterait sur les mêmes légumes que ceux ayant fait l'objet de l'enquête en 2013, à savoir la tomate, la salade, les choux, la carotte, le melon, le poireau et la fraise. Cette enquête serait menée en métropole et dans les DOM. L'échantillon serait tiré dans les données de la PAC 2017 et serait complété par des données issues d'une pré-enquête réalisée auprès d'exploitations potentiellement légumières d'après leur code Apet dans le répertoire Sirius mais qui ne déclarent pas de légumes à la PAC. Une utilisation du répertoire de la MSA (Mutuelle sociale agricole) est également à l'étude. Les enquêtes seraient menées en face à face sur tablette. L'entretien serait d'une durée d'une heure trente. Les premières publications des résultats sont attendues en janvier 2019.

L'enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des grandes cultures et des prairies serait une enquête complète. La dernière enquête de 2014 ne portait que sur les grandes cultures : cette édition réintégrerait les prairies. La collecte aurait lieu entre janvier et avril 2018. La base de sondage utilisée est celle de la PAC. Les cultures enquêtées seraient celles de 2014 en réintégrant les prairies permanentes et temporaires et en élargissant le champ à trois nouvelles cultures demandées à plusieurs reprises par le comité des utilisateurs, à savoir le lin, le soja et la féverole. La prise en compte des cultures en mélange est à l'étude, car les cultures en mélange sont isolées dans les déclarations PAC et ce sont des pratiques émergentes. Cette enquête couvrirait environ 28 000 exploitations. D'après nos tests, l'enquête se déroulerait sur une heure vingt minutes. Comme pour la première enquête, les résultats seraient publiés en janvier 2019.

À l'unanimité, les deux enquêtes sont validées comme opportunes par la commission.

2.5. Proposition d'avis

Lionel FONTAGNÉ

Je laisse la parole à Isabelle Anxionnaz qui formulera une proposition d'avis suite à nos discussions.

Isabelle ANXIONNAZ, Cnis

La proposition de l'avis n° 1 est projetée en séance :

« Les enquêtes sur les pratiques culturales constituent un dispositif riche et important qui permet de répondre à plusieurs règlements européens et d'aider à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques nationales en termes d'utilisation des produits phytosanitaires et d'évaluation des systèmes de production. Elles permettent aussi de calculer l'indice de fréquence de traitement, utilisé largement par les chercheurs. Ces enquêtes offrent également la possibilité de fournir des données qui relèvent du lien entre les pratiques culturales et la pression sur l'environnement. Ce dispositif d'enquête qui s'est progressivement élargi aux principales cultures à partir de 2010, avec une fréquence accrue, présente cependant une limite en termes de charge de collecte pour les enquêtés et pour le service de statistiques publiques dans son ensemble.

Pour disposer d'un système d'informations régulier sur l'ensemble des pratiques tout en contenant le coût de la collecte et dans le contexte de l'adoption de la loi numérique, le Cnis propose que le SSP engage des réflexions pour mobiliser, en complément aux données d'enquête, d'autres sources d'informations issues de logiciels privés d'assistance à l'enregistrement des pratiques agricoles au niveau des parcelles. »

Lionel FONTAGNÉ

Le début de l'avis rend compte de nos discussions, mais la fin de l'avis ne rend pas compte du fait que la réflexion est déjà engagée en vue de mobiliser d'autres types de données. Nous pourrions donc proposer que l'expression « soient engagées » soit remplacée par « soient poursuivies ».

Myriam BOBBIO, Cese

Cette formulation est peut-être insuffisante, car elle n'englobe pas les possibles autres rapprochements avec des détenteurs de données économiques au-delà des données issues des logiciels de gestion. Par ailleurs, votre avis fait-il référence au coût unitaire pour le travail du sol ?

Alice TRIQUENOT

Les données des éditeurs privés fournissent des informations sur les pratiques techniques et non des données économiques. Par ailleurs, nous ne savons pas encore dans quelle mesure nous pourrions rapprocher les informations de l'enquête sur le prix des intrants avec les enquêtes sur les pratiques culturelles.

Myriam BOBBIO

Cette précision peut être apportée tout en précisant que cette piste est explorée par des équipes de recherche.

Lionel FONTAGNÉ

Je ne suis pas certain que nous puissions donner des indications sur le sens de la recherche. Cependant, je ne doute pas que Béatrice saura trouver une formulation élégante pour retranscrire cette volonté.

Béatrice SEDILLOT

Nous pourrions préciser qu'il serait utile de pouvoir mobiliser différentes sources à des fins d'analyse. Cependant, il me semble que l'avis a vocation à se concentrer sur le dispositif d'observation des pratiques culturelles et non sur les analyses ultérieures qui peuvent être conduites, en interne ou par des chercheurs, en appariant ces données avec d'autres sources.

Lionel FONTAGNÉ

Je veillerai à ce que la discussion que nous avons eue sur le rapprochement des données soit visible dans les minutes de notre réunion.

Sous réserve de rendre compte que les réflexions doivent être poursuivies et non engagées par le service statistique du ministère de l'agriculture, l'avis n° 1 est adopté à l'unanimité.

III. DEUX NOUVEAUTÉS DE LA STATISTIQUE D'ENTREPRISES

III.1. Une première évaluation de l'importance des hébergements touristiques proposés par des particuliers *via* des plates-formes Internet

Lionel FONTAGNÉ

Je laisse la parole à Monsieur Franceschi.

Paul FRANCESCHI, Insee

Depuis de nombreuses années, l'Insee suit mensuellement la fréquentation touristique dans l'offre professionnelle (hôtel, camping, résidence de tourisme). Pour compléter ces informations, le comité de concertation des statistiques du tourisme (CCST) demandait régulièrement d'étendre ce suivi aux logements proposés par les particuliers, incluant les gîtes.

Jusqu'à récemment, l'Insee ne pouvait pas répondre à cette sollicitation faute d'une base de sondage des logements touristiques proposés par les particuliers. Cependant, l'essor des plates-formes Internet vient bouleverser la donne. Ces acteurs présentent en effet l'intérêt de disposer d'informations centralisées et informatisées. L'Insee les a sensibilisés à l'intérêt de participer à une expérimentation, qui permettait notamment d'évaluer l'importance de leur secteur, même si ces enseignes avaient également des appréhensions sur l'utilisation qui pourrait être à ces données

Dans ce contexte, et par mesure de prudence, l'Insee a demandé un volume limité d'informations. Dans le cadre de cette expérimentation, il a passé des accords de gré à gré, sans avoir recours à la loi de 1951 (mais en appliquant ses règles sur le secret statistique). Dans ces conditions, les craintes ont pu être levées et l'accord des plates-formes a pu être obtenu début 2016. L'Insee a collecté des données auprès de Gîte de France et d'un échantillon des principales enseignes adhérentes à l'UNPLV (union nationale pour la promotion de la location de vacances). Il a expertisé ces données et endossé le rôle de tiers de confiance. Chaque plate-forme connaît sa part de marché dans le total mais ne connaît pas les données de ses concurrents.

De cette enquête, il ressort que la fréquentation des logements touristiques proposés sur ces plates-formes représenterait 25,5 millions de nuits passées dans des logements. La fréquentation de ces structures est en vive croissance (30 %) depuis 2014, mais affiche une moindre vigueur en 2016, traduisant une certaine maturité. Il est observé par ailleurs que le dynamisme est plus marqué pour la clientèle résidente (qui représente les deux tiers des occupants) et pour les logements situés en province (80 % de la facturation).

L'offre d'hébergements touristiques marchands s'est enrichie, mais une partie de l'offre des particuliers existait déjà en dehors de ces canaux (flux directs, agences immobilières). Il est donc difficile de mesurer l'effet net de l'émergence de ces plates-formes sur les logements touristiques proposés par des particuliers. Les plates-formes représentent 11 % de la fréquentation en 2016 en matière de logements dans l'ensemble de l'offre marchande.

Après échanges, nous pouvons estimer que ces logements sont occupés par en moyenne trois personnes. Avec cette hypothèse, la fréquentation serait d'environ 76 millions de nuitées (nuits X voyageurs) en 2016, soit 16 % de l'ensemble des nuitées dans les hébergements marchands. Avec un ratio alternatif de 2,5 personnes par logements, ces plates-formes représenteraient 14 % des nuitées totales en 2016.

L'intégration de ces données sur les plates-formes conduirait à un diagnostic conjoncturel plus favorable sur le tourisme en France, compte tenu du fort écart de dynamique entre plates-formes et hébergements classiques. L'évolution de la fréquentation en 2016 serait revue : d'un repli de 1,3 % à une hausse de 2,6 %.

Nous souhaitons pouvoir élargir notre étude à d'autres plates-formes. Certaines d'entre-elles n'ont pas pu être intégrées et s'apparentent à des éditeurs d'annonces, c'est-à-dire qu'elles proposent uniquement des offres de contacts. Nous pourrions aussi étendre le champ aux intermédiaires traditionnels que sont les agences immobilières. Il semble difficile en revanche d'intégrer les flux directs entre propriétaires et touristes (en l'absence de répertoire listant cette offre), mais il est vraisemblable que ces flux deviennent minoritaires.

Lionel FONTAGNÉ

Il est intéressant de constater qu'il est possible de passer des accords souples avec ces opérateurs. Il faut maintenant vérifier que ces accords tiendront sur la durée.

Patrick DUCHATEAU, FFB

Quelle suite pourra être donnée à cette opération ? Alors que l'on parle beaucoup d'« uberisation » de l'économie dans de nombreux secteurs économiques, atteindre un taux de 16 % du marché n'est pas négligeable. Comment l'Insee peut-il traiter ces données dans la statistique globale ?

Paul FRANCESCHI

Nous avons utilisé des données agrégées, ce qui a permis de rassurer ces acteurs. Nous avons également préféré nous concentrer sur la fréquentation et n'avons pas cherché à suivre l'offre, plus difficile à cerner, notamment pour des raisons de doubles comptes entre enseignes. Nous n'avons pas demandé d'informations sur les propriétaires ni sur les prix. C'est ainsi que nous avons pu obtenir les accords. Nos interlocuteurs sont satisfaits du travail engagé. Avec Elisabeth Kremp, sous-directrice en charge de ce

dossier, nous allons rencontrer le président de l'UNPLV dans les prochains jours pour savoir quelle suite il souhaite donner à ce projet pilote. Sur les prix, nous avancerons à petits pas, compte tenu du lien de ce dossier avec les questions fiscales.

Isabelle FILLAUD, CGAD

Avez-vous réussi à obtenir des informations sur la durée du séjour ?

Paul FRANCESCHI

Non, nous nous sommes penchés uniquement sur le volume global. Par ailleurs, il est sans doute plus pertinent de s'intéresser à la durée totale de séjour en France, que de la durée par hébergement. Cette durée globale est suivie par nos collègues de la direction générale des entreprises (DGE).

Isabelle FILLAUD

L'une des critiques émises porte sur la possibilité de louer à la nuitée, raison pour laquelle je posais cette question.

Lionel FONTAGNÉ

Je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet et notamment sur le modèle économique de ce secteur.

3.2. De nouveaux indicateurs mensuels d'activité dans le commerce et les services

Christel COLIN, Insee

Je souhaite vous informer des évolutions à venir la semaine prochaine dans la production et la diffusion des indicateurs conjoncturels d'activité. À partir du 31 mars prochain, l'Insee diffusera de nouveaux indicateurs mensuels en volume : un indice de production dans les services et un indice de volume des ventes dans l'ensemble du commerce.

Aujourd'hui, chaque fin de mois, l'Insee diffuse un indice de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services aux entreprises et un indice de volume des ventes dans le commerce de détail et les services aux personnes. Nous diffusons aussi un indice de chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction. Ce dernier n'est pas affecté par les modifications à venir.

Ces modifications sont des ajouts sans perte d'information par rapport à la situation actuelle. Elles permettront de présenter les informations différemment. Il s'agit de mieux rendre compte de la situation du commerce et des services dans l'économie dans un contexte où le tertiaire acquiert un poids croissant. Il s'agit aussi d'anticiper la publication de nouveaux indicateurs qui seront demandés dans le cadre d'évolutions du règlement européen sur les statistiques de court terme. Ces évolutions auront lieu dans le cadre de la mise en place du règlement Fribis. Ce règlement n'est pas encore adopté par le Parlement et le Conseil. Ces évolutions sont donc des évolutions futures.

Ces nouveaux indicateurs en volume seront calculés à partir des déclarations de TVA que nous exploitons de manière exhaustive depuis un an pour produire une famille d'indices : les indices de chiffre d'affaires.

Les indices en valeur peuvent être déflatés pour publier en volumes. Pour cela, nous utilisons des indices de prix variés suivant les secteurs d'activité détaillés : des indices de prix à la consommation ou des indices de prix de production. L'indice des prix à la consommation est mensuel mais l'indice des prix de production dans les services est trimestriel. Nous devons donc procéder à des mensualisations et à une extrapolation deux mois sur trois. Chaque indice de base sous-sectoriel est ensuite pondéré par la valeur ajoutée pour les indices de production et par le chiffre d'affaires pour le volume des ventes dans le commerce.

À partir du 31 mars 2017, nous continuerons à publier des indices de chiffre d'affaires en valeur pour l'industrie et la construction (une publication dans la collection *Informations rapides*, IR). Pour les autres secteurs, nous publierons des indices de volume des ventes pour le commerce (une IR) et un indice de production dans les services (une IR). Ces modifications sont de nature à donner plus de cohérence aux publications, qui deviennent des publications par grand secteur.

Avec la refonte de ces publications, l'enquête Emagsa donnera également lieu à la diffusion du chiffre d'affaires en valeur des grandes surfaces alimentaires (une quatrième publication).

Ces indicateurs ne peuvent pas être présentés avec leurs valeurs car étant sous embargo.

Lionel FONTAGNÉ

Avez-vous intégré les ventes en ligne qui représentent 12 % du commerce international ?

Christel COLIN

Elles sont comptabilisées dans les ventes hors magasin.

CONCLUSION

Lionel FONTAGNÉ

Merci à tous. La prochaine réunion de la Commission se tiendra le 29 septembre 2017.

La séance est levée à 17 heures.

DOCUMENTS PREPARATOIRES

[Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour opportunité](#)

[Les logements touristiques de particuliers proposés par Internet – Insee Analyses](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

[Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises \(dite « enquête TRM »\) pour opportunité – SOeS – Diaporama](#)

[Le dispositif d'enquêtes Pratiques culturelles – SSP – Diaporama](#)

[Les logements touristiques proposés par les particuliers sur Internet – Insee – Diaporama](#)

[Les nouveaux indicateurs conjoncturels d'activité – Insee – Diaporama](#)

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite « enquête TRM »).....	22
Enquête Pratiques phytosanitaires en légumes.....	24
Enquête Pratiques culturales en grandes cultures et prairies.....	26



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : permanente

Demandeur : ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, service statistique ministériel : Service de l'observation et des statistiques (SOeS), au sein du Commissariat général au développement durable (CGDD)

Au cours de sa réunion du 23 mars 2017, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite « enquête TRM »).

L'objectif de l'enquête est de mesurer le transport routier de marchandises français pour le propre compte des entreprises ou pour le compte d'autrui, sur le territoire national et à l'étranger. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du règlement européen 70/2012.

Le champ de l'enquête est constitué par les poids lourds immatriculés en France métropolitaine, camions et tracteurs routiers de moins de 15 ans, appartenant à des entreprises utilisatrices de véhicules de transport routier de marchandises, quel que soit leur secteur d'activité. Depuis 2016, la collecte de l'enquête se fait majoritairement par voie électronique. L'utilisateur du poids lourd est interrogé sur l'activité de son véhicule avec ses remorques ou semi-remorques éventuelles pendant une semaine déterminée. L'échantillon est réparti sur les semaines de l'année et la collecte est donc étalée sur toute l'année pour tenir compte des phénomènes saisonniers.

Les résultats servent à l'analyse économique du secteur (suivi conjoncturel, comptabilité nationale) ainsi qu'à évaluer l'implication des flux de marchandises sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et encombrement. Ils répondent aussi à une demande des professionnels du transport ou des industries liées à l'automobile, centrée sur les études de marché, la concurrence internationale et intermodale.

Les données trimestrielles et annuelles sont transmises à Eurostat et à l'Insee. Les résultats trimestriels font l'objet de publications et un bilan annuel est établi en fin de collecte au cours du deuxième trimestre suivant l'année d'observation. Un bilan annuel du transport routier de marchandises européen est diffusé l'année suivant l'année d'observation, selon la date de disponibilité des données. Ces données et publications sont mises en ligne sur le site du SOeS. Elles sont présentées à la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) au mois de juillet suivant l'année d'observation.

La méthodologie de l'enquête va être renouvelée, avec amélioration de la base de sondage, un renouvellement des méthodes de tirage et de calage entraînant un allègement de la charge des entreprises. La taille de

l'échantillon devrait diminuer, passant de 80 000 à 65 000 véhicules, les véhicules enquêtés seront ceux de moins de 25 ans immatriculés en France métropolitaine, hors véhicules des administrations publiques. L'enquête est effectuée par sondage, l'échantillon sera tiré dans le répertoire statistique des véhicules routiers, qui sera alimenté à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur issues du système d'immatriculation des véhicules ainsi que celles des contrôles techniques. L'échantillon sera toujours renouvelé par moitié chaque année. Le lissage de la charge statistique des entreprises est une des priorités de la rénovation du plan de sondage.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour **cinq années** à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des légumes en 2017 (Phyto Légumes 2017)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : tous les quatre ans

Demandeur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 23 mars 2017, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des légumes (*Phyto Légumes 2017*).

Le plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes. L'enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des cultures légumières fait suite à l'enquête portant sur les pratiques complètes légumières de 2013.

Par ailleurs, cette enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».

L'enquête *Phyto Légumes 2017* a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des légumes. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture. Le questionnaire est organisé autour d'une thématique principale : l'usage des produits phytosanitaires (pulvérisateur, traitements, raisonnement...). Il contient également certaines questions générales sur la parcelle (irrigation, mode de commercialisation, cycle de production, précédents culturaux, fertilisation, etc), mais le questionnement est allégé par rapport à la précédente enquête qui portait sur les pratiques culturales complètes.

L'unité de collecte est la parcelle (10 500 environ). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant. Afin de permettre une comparaison avec l'enquête précédente conduite en 2013, les mêmes espèces de légumes seront enquêtées, à savoir la tomate, les salades (y compris mâche), les choux à feuilles, fleurs, brocolis et romanesco, la carotte, le melon, le poireau, et la fraise. Le choix de ces espèces a été validé en comité des utilisateurs de cette enquête, et permet de couvrir les principaux légumes destinés au marché du frais.

La collecte aura lieu entre novembre 2017 et avril 2018. Elle sera réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs pilotés par les services régionaux de statistique agricole (SRISE) auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter. Elle est prévue sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM.

Les échantillons seront tirés dans une base de sondage issue de la compilation de deux fichiers disjoints : celui des exploitants qui déclarent à la PAC des cultures appartenant au champ de l'enquête, et celui des exploitants qui ne déclarent pas à la PAC mais qui sont *a priori* spécialisés en cultures légumières (code APET ou MSA spécifique). Pour ce dernier fichier (environ 10 000 exploitants), une pré-enquête téléphonique aura lieu avant l'été pour connaître les superficies des différents types de légumes produits. La compilation de ces deux fichiers permettra de disposer d'une base de sondage à jour pour le tirage des échantillons. Pour chaque légume enquêté, un univers d'exploitations ayant produit ce légume en 2017 sera ainsi créé. Un échantillon à enquêter sera ensuite tiré dans chacun des univers, en veillant à limiter le nombre d'exploitations enquêtées pour plusieurs légumes différents.

La précédente enquête portant sur le volet complet des pratiques culturales s'est déroulée de novembre 2013 à avril 2014. A l'issue de la collecte, 7 180 parcelles ont été enquêtées, parmi un échantillon complet de 12 139 parcelles. L'enquête s'est déroulée sans difficulté majeure sur le terrain. 34 % des parcelles n'ont pas pu être enquêtées, principalement parce qu'elles n'appartenaient pas au champ de l'enquête. Des remplacements ont eu lieu, et, au final, le nombre de questionnaires collectés a été suffisant pour permettre de valoriser les résultats de l'enquête.

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, de FranceAgriMer, des organisations de producteurs, et de la filière professionnelle (Légumes de France, Felcoop, CTIFL) a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête et échanger sur le champ de celle-ci ainsi que sur les utilisations des données. Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de *Primeurs Agreste* et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste et sur le site des « Données en ligne », de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures et prairies en 2017 (PK GC 2017)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : tous les sept ans

Demandeur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 23 mars 2017, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des grandes cultures et des prairies (PK GC 2017).

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs sont reconduites dans le programme moyen terme 2014-2018 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur d'évaluation et de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. L'enquête sur les pratiques culturales dans le domaine des grandes cultures et des prairies fait suite à l'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires de 2014, ainsi qu'aux enquêtes sur les pratiques agricoles complètes en grandes cultures et prairies de 2011, 2006, 2001, 1994. Ces enquêtes font partie du plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides.

Par ailleurs, cette enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».

L'enquête PK GC 2017 a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des grandes cultures ou exploitant des prairies. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture. Les principaux thèmes abordés portent sur l'engagement de l'exploitant dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ou en lien avec l'agroécologie et à respecter un cahier des charges particulier concernant la parcelle enquêtée (précédents, culturaux, préparation du sol, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, irrigation).

L'unité de collecte est la parcelle culturale (environ 28 000). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant. L'enquête porte sur 20 cultures : 12 déjà enquêtées en 2014 (blé dur, blé tendre, orge, triticale, colza, tournesol, pois protéagineux, maïs fourrage, maïs grain, betterave sucrière, pomme de terre, canne à sucre dans les DOM), 3 nouvelles cultures dont les surfaces cultivées sont en progression (lin, soja, féverole), et sur les prairies temporaires et les prairies permanentes qui n'avaient pas été couvertes par l'enquête de 2014 sur les traitements phytosanitaires en grandes cultures. La prise en compte des cultures en mélange est à l'étude. Elle porterait le nombre de cultures enquêtées à 20.

La collecte aura lieu entre janvier 2018 et avril 2018. Elle sera réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs pilotés par les services régionaux de statistique agricole (SRISE), auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter. Elle est prévue sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM lorsqu'ils sont concernés (hors Mayotte).

L'échantillon sera tiré dans le fichier de la PAC 2017. L'échantillon de l'enquête de 2014 avait également été tiré dans la PAC. Pour chacune des 17 espèces listées au point 11, un échantillon à enquêter sera tiré à partir de l'univers des exploitations ayant au moins une parcelle de l'espèce considérée. Une seule parcelle sera interrogée au sein de chaque exploitation tirée.

La précédente enquête portant sur le volet complet des pratiques phytosanitaires s'est déroulée de mi-décembre 2014 à mi-avril 2015. A l'issue de la collecte, 21 059 parcelles ont été enquêtées. L'enquête s'est déroulée sans difficulté majeure sur le terrain. Seules 5 % des parcelles n'ont pu être enquêtées, soit parce que la parcelle n'appartenait pas au champ de l'enquête, soit suite à un refus de répondre.

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, de FranceAgriMer, des organisations de producteurs, et de la filière professionnelle (UNIFA, CITEPA, UIPP, GNIS...), a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête, et échanger sur le champ de celle-ci ainsi que sur les utilisations des données. Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête, se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de *Primeurs Agreste* et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste et sur le site des « Données en ligne », de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.